

Bâtiment

Enfin une convention pour les travailleurs genevois!

C'est après des mois de conflit et de mobilisations ouvrières que patrons et syndicats genevois se sont mis à table, afin de trouver une solution locale aux impasses nationales.

Il était crucial que les maçons genevois, qui se sont mobilisés de manière exemplaire tout au long de cette lutte, retrouvent pleinement leurs droits conventionnels et des perspectives de travail motivantes.

Une convention genevoise 2008-2009

Suite à des semaines de négociations particulièrement difficiles, une convention collective de travail genevoise est entrée en vigueur au 1er mars 2008 et cela jusqu'au 31 décembre 2009. Cette convention reprend intégralement les droits antérieurs, en référence aux conventions tant nationale que locale. Une augmentation de salaire de 100 francs et de 3% sur les salaires minimaux a été négociée rétroactivement au 1er janvier 2008.

Défendre cette convention, c'est la rendre obligatoire!

Cet accord équilibré représente une première pour le secteur à Genève, car la commission paritaire a décidé, avec l'appui du Conseil d'Etat, de demander l'extension de toute la convention, afin de la rendre obligatoire pour toutes les entreprises et tous les travailleurs occupés sur le canton.

En effet, il faut rappeler que les particularismes issus de décennies de revendications des travailleurs genevois se sont retrouvés en grand danger durant ce conflit. La pause de 15 minutes payées, le panier de 21.60 francs, les catégories salariales spécifiques pour les grutiers et les machinistes, ainsi que d'autres particularités comme les vacances (trois semaines consécutives), représentent près de 10% de différence intercantonale. Cela peut induire une concurrence déloyale qui n'est pas favorable aux entreprises genevoises et

donc à l'emploi à Genève. Pourtant, comme dans d'autres secteurs, ces différences de salaires et de conditions de travail, se justifient par un mouvement syndical particulièrement actif, mais également par un coût de la vie (logements, assurances, ...) plus élevé à Genève.

La nécessité de défendre ces particularismes est plus forte que jamais, car les travailleurs les plus mobilisés de Suisse ne comprendraient pas que leurs acquis disparaissent.

Sur le plan national, la médiation se poursuit

Les travailleurs genevois sont en revanche conscients qu'une convention nationale est indispensable pour garantir les droits des 80'000 travailleurs qui subissent un vide conventionnel depuis le 1er octobre dernier. A ce sujet, une nouvelle médiation nationale est en cours et, nous l'espérons, donnera rapidement des résultats acceptables pour toutes les parties. Dans l'intervalle, les cantons romands et du Tessin se sont mis d'accord début mars sur la remise en vigueur de la convention 2006.

Sans pouvoir encore dresser un bilan complet de cette année de conflit, le sentiment général est celui d'un énorme gâchis. Sous prétexte de moderniser le secteur par une flexibilité accrue, les entrepreneurs ont surtout diffusé un message de mépris aux travailleurs occupés dans un des secteurs de travail les plus dangereux sur le plan de la santé et de la sécurité.

Le paritarisme genevois à la recherche de fondations durables

Nous nous félicitons que les entrepreneurs genevois sortent de cette crise, plus convaincus



que jamais que seul un paritarisme respectueux de partenaires sociaux représentatifs permettra de moderniser ensemble les conditions de travail dans cette branche. Et cela en agissant sur les plans de la formation, de la prévention des accidents et sur des règles de travail motivantes et non sur un paternalisme de façade au seul bénéfice des patrons.

Une solidarité sans faille pour résister aux attaques patronales

C'est aussi l'occasion pour le SIT de remercier toutes celles et ceux qui se sont solidarisés avec la lutte des maçons, car nous avons tous compris que, derrière une défense sectorielle, c'est pour le maintien de l'ensemble des conventions collectives de travail que nous nous sommes battus et que nous continuerons à résister à toute nouvelle tentative néolibérale de détruire les règles de travail des ouvriers les plus précaires.

Sylvain Lehmann et Thierry Horner

Dans ce numéro:

Des CCT pour plus de droits

C'est le thème - d'actualité - du 1er mai genevois 2008. On vous y attend!

4

Toute puissance des caisses-maladie

Si l'on ne dit pas NON le 1er juin, les caisses-maladie vont accaparer les subventions publiques, choisir votre médecin traitant et les soins qu'elle voudront bien rembourser.

3

Défendre efficacement le personnel

Pas de surprise: la droite veut réduire la représentation du personnel dans les Conseils d'administration des HUG, des TPG et des SIG. NON, encore une fois, le 1er juin!

3

Donnez-nous votre machine à coudre!

Le SIT lance une opération "Machines à coudre" pour les travailleuses et syndicalistes de Guinée.

4

Et nous, alors?

La Ville de Genève a fait un boni gigantesque en 2007. Les salarié-e-s en voudraient bien une petite part...

6

Pas comme ça, la révision

Le SIT et la CGAS s'opposent à la révision de la Loi fédérale sur l'assurance chômage et insolvabilité, qui prévoit le saccage des prestations.

7

Naturalisations arbitraires

L'offensive xénophobe continue. La droite extrême veut démolir l'état de droit en soumettant les naturalisations aux appréciations subjectives du peuple.

8

Journée revendicative internationale des travailleuses et travailleurs

1er mai des CCT pour plus de droits

Voir en page 4

68: la tarte à la crème



Pas question ici de la tarte qui a atteint un certain candidat au poste de procureur général... mais du flot de banalités et du fourre-tout des opinions qui envahit le quarantième anniversaire de l'année 1968. On a déjà eu droit aux rappels de l'attentat contre Rudi Dutschke (leader étudiant allemand), de l'assassinat de Martin Luther King. On est maintenant en plein mai 68 (on en reparlera dans le prochain SIT-info), en attendant l'assassinat de Robert Kennedy, les chars russes à Prague, la répression sanglante au Mexique et le poing levé de athlètes noirs aux JO de Mexico. La télé foisonne de témoignages de presque vieillards (quand ils ne le sont pas tout à fait) dont le seul vrai point d'accord est de magnifier des évé-

nements exceptionnels. Vraiment? S'il est vrai que l'année 68 possède un lot impressionnant de détonateurs, se focaliser sur elle fait bien peu de cas d'autres événements tout aussi marquant, dont la révolution communiste, la dictature du fascisme et les deux guerres mondiales ne sont pas les moindres. C'est aussi passer globalement sous silence que ce qui s'est produit en 68 a été dans le droit fil de l'évolution du monde depuis la dernière guerre et que le spectaculaire ne doit pas cacher les mouvements de fond. La revendication d'une plus grande liberté, d'une autonomie, de l'égalité des droits (en particulier en femmes et hommes), la contestation de l'autorité et des institutions se seraient de toute façon produites, avec ou sans pavés. Au même titre que Lazare Ponticelli n'est qu'un symbole (il a juste eu le mérite supplémentaire par rapport à des millions de soldats d'être le dernier survivant), l'année 68

peut n'être considérée que comme un emblème. Mais s'il faut en retenir quelque chose, c'est certainement la remise en cause d'un société bien établie et figée depuis la guerre, la perte de certitudes et croyances bien commodes sur le bien et le mal. Si elle a continué de couler, la rivière a fait un coude. Il en est résulté un réajustement des objectifs, des valeurs, mais aussi des moyens d'action. 1968, c'est peut-être surtout (au delà de son impact dans le monde syndical dont nous parlerons le mois prochain) la reconnaissance et l'acceptation à la fois de l'altérité et d'une meilleure notion de l'égalité: égalité pour les travailleuses et travailleurs immigré-e-s, égalité pour les femmes, égalité dans le développement mondial. Les luttes qui en découlent ont alors pris d'autres formes, ont réuni de nouveaux acteurs... aujourd'hui aussi vieux que moi...

Georges Tissot

SIT-USS: entre mouvement social et bureaucratie

Lors du premier apéro-débat consacré aux rapports possibles entre le SIT et l'USS, Bernard Carrel nous a fourni un éclairage à partir d'un parcours pour le moins polyvalent puisque, en 25 ans, il a fait l'expérience de la pratique de secrétaire syndical successivement aux Syndicats chrétiens, à la Confédération romande du travail et au SSP/VPOD. La vision qu'il a ainsi acquise lui fait dire que, durant cette période, les syndicats oscillent toujours entre "mouvement social et bureaucratie" et que le SIT doit réfléchir à ses alliances en s'inscrivant dans ce champ de tension.

Selon lui, le SIT, par son histoire, ses orientations et sa pratique, occupe une place particulière dans le paysage syndical suisse. Il a su se construire collectivement une identité forte, une réelle autonomie de pensée, une liberté d'action, notamment à l'égard des partis. Sa dimension interprofessionnelle lui donne "une longueur d'avance" pour répondre aux enjeux de la mobilité professionnelle des salarié-e-s et leur permettre de faire "front uni" contre les inégalités.

Ce sont ces valeurs que le SIT doit préserver contre les logiques d'appareil. En particulier la cohérence entre discours et pratiques, la capacité d'avancer des propositions au-delà des slogans, de faire le lien entre défense individuelle et action collective, de travailler sur "mandat" des travailleuses et travailleurs et non en misant sur des "personnalités". Peut-il le faire seul (comme expérience originale mais limitée) ou doit-il chercher à porter ces valeurs dans l'ensemble du mouvement syndical en se rapprochant de l'USS et en créant des alliances en son sein?

Cette réflexion ne peut pas se mener "hors sol". Elle doit aussi tenir compte de la complexification des problématiques auxquelles le syndicat doit faire face (besoin d'expertise) et de l'éloignement des lieux de décision (nationaux, voire internationaux et non plus cantonaux ou régionaux). Dans ce contexte, l'appartenance à un réseau syndical national et européen n'est-il pas indispensable? Bernard Carrel se garde bien de répondre à notre place à ces questions, mais, dans la logique de son intervention, nous dit que ce qui doit nous guider, ce n'est pas une logique d'appareil, mais l'utilité d'un rapprochement ou non pour une défense plus efficace des travailleurs et travailleuses. La suite au prochain apéro-débat.

Jean-Marc Denervaud

Apéro débat avec Christian Levrat

SIT: quelle politique d'alliances?

Depuis juin 2006, le SIT a le statut d'observateur auprès de l'Union syndicale suisse (USS). Le congrès extraordinaire du SIT du 29 novembre 2008 devra se déterminer sur nos futures alliances. Le SIT organise donc plusieurs apéros-débat permettant de s'informer sur l'histoire syndicale suisse et le paysage syndical actuel ainsi que de confronter nos points de vue sur l'USS et de discuter des différents scénarios d'alliance possibles.

Le jeudi 17 avril, de 18.00 à 20.00,

nous recevrons Christian Levrat, président du Syndicat de la communication pour confronter nos points de vue sur l'USS.

Bienvenue à toutes et tous!

Comité SIT

Lors de sa dernière séance du 13 mars, le comité SIT a:

- en préambule, sous forme d'apéro-débat, entendu la contribution de Bernard Carrel, ancien secrétaire CRT, puis SSP, sur la question de la politique des alliances du SIT;
- déterminé sa prise de position pour les votations fédérales et cantonales du 1er juin prochain;
- décidé de soutenir l'initiative de la Conférence universitaire des associations d'étudiants sur l'Université;
- fait le point sur la situation syndicale dans le gros œuvre et la fonction publique;
- été informé de la situation financière du SIT.

Comité CGAS

Lors de sa dernière séance du 3 avril, le comité CGAS a:

- déterminé sa prise de position pour les votations fédérales et cantonales du 1er juin prochain;
- fait le point sur la situation syndicale dans le gros œuvre et a apporté son soutien à la lutte des salarié-e-s de CFF cargo;
- préparé le 1er mai 2008, notamment en désignant un orateur et une oratrice;
- suivi l'application de la nouvelle loi cantonale sur le chômage;
- réaffirmé son soutien à la candidature de François Paychère au poste de procureur général.

Quand la lutte paye... encore une fois!

Giù le mani dalle officine!

Un mois de grève aux ateliers industriels de Bellinzona, agrémenté par plusieurs mobilisations populaires réunissant à chaque fois plusieurs milliers de personnes, des débrayages et des manifestations au centre de service à la clientèle de Fribourg, des mouvements d'inquiétude qui voient le jour sur les sites de Bienne, Yverdon et Bâle. Voilà la réponse des travailleuses et des travailleurs de la division "Cargo" des CFF au plan de restructuration annoncé par le Conseil d'administration au début du mois de mars. Les plans prévoyaient la suppression (sur les différents sites) d'environ 400 postes de travail ainsi que la délocalisation de 200 autres. Auraient dû suivre plusieurs autres restructurations déjà effectuées ces dernières années. Et pendant ce temps là, l'ancienne régie fédérale présente des comptes largement bénéficiaires et le directeur de son Conseil d'administration, Andreas Meyer, déclare un salaire annuel de 1'500'000.- francs... prime au mérite pour le bon travail effectué au cours de la dernière année comprise, cela va de soi!

Nous écrivons ces quelques lignes au passé car depuis le début de la semaine les CFF font marche arrière! Retrait du plan concernant les ateliers de Bellinzona, avec à la clef l'ouverture d'une table ronde réunissant autorités fédérales et cantonales, travailleurs et syndicats. Au moment même où nous écrivons ces quelques lignes, il semblerait que l'on s'achemine vers la même solution aussi en ce qui concerne le centre de service fribourgeois. La partie n'est pas encore finie, mais les travailleuses et les travailleurs ont pris un avantage considérable face à une direction qui espérait pouvoir imposer par la seule puissance du capital des plans de restructuration tout aussi violents qu'insensés.

Après la démonstration d'unité et de détermination des travailleurs du bâtiment dans le cadre de la lutte en défense de la convention collective, voilà la même énergie, la même volonté et la même capacité de mobilisation déployées par les grévistes de CFF Cargo. Et encore une fois, la victoire est au bout! La lutte paye, et elle continue de payer!

Et alors, "bas les pattes des usines", ainsi que de tous nos acquis, de nos place de travail, de nos revendications syndicales, de nos vies. Et comme le chantent les ouvriers de Bellinzona... "resistere, resistere, resistere!"

Giangiorgio Gargantini

Afin de soutenir le mouvement de grève et de participer à la lutte aux côtés des travailleuses et des travailleurs des différents sites touchés par les plans de restructurations, le SIT adhère aux comités genevois de soutien, aux côtés de la CGAS et des autres syndicats. Ces dernières semaines, le comité de soutien a organisé une manifestation à la gare de Cornavin, une conférence à la présence de deux membres du comité de grève de Bellinzona, ainsi qu'un repas de solidarité. Outre qu'à témoigner la solidarité des travailleuses et des travailleurs genevois, ces actions ont permis d'alimenter le fonds de grève d'environ 3'500.- francs.

Rappel

Elections judiciaires du 20 avril

Si les juges à élire le 20 avril le seront en majorité tacitement, une élection sera ouverte, celle du procureur général. Les syndicats soutiennent François Paychère.

La CGAS s'est prononcée en faveur de la candidature de François Paychère, candidat de l'Alternative au poste de procureur. L'implication des syndicats dans cette élection peut sembler surprenante au premier abord. En fait, l'orientation de la politique du parquet n'est pas indifférente à la personnalité et à l'étiquette politique du procureur.

Nous l'avons clairement vu durant la législature qui vient de s'écouler. En matière de droits syndicaux, de logement, de droits sociaux et politiques, les procédures lancées par le procureur Zapelli ou sous sa responsabilité étaient clairement orientées. Se faisant le champion de la loi et l'ordre, il a, à de multiples reprises, fait de fracassantes déclarations médiatiques en faveur de la primauté de la propriété privée sur le droit au logement.

A l'inverse, nombre de procédures concernant les délits économiques ont connu un certain ralentissement dans leur traitement. Ainsi le feuilleton des responsabilités dans la déroute de la BCGe n'a-t-il pas connu la même célérité et les mêmes déclarations outragées sur le non-respect de la loi et des institutions que les manifestations de squatteurs ou les blocages syndicaux.

Les procédures ouvertes à l'encontre de militants-es politiques et syndicaux-ales, même si elles se sont finies en queue de poisson, ont laissé l'impression d'une justice plus prompt à défendre les intérêts des puissants qu'à garantir les droits politiques et sociaux fondamentaux. Or les enjeux sont grands. Dans toute la Suisse, l'on a assisté ces dernières années à une criminalisation grandissante des actions syndicales et poli-

tiques. Le durcissement des conflits sociaux s'est très souvent traduit par des poursuites judiciaires contre des syndicalistes pour blocage de chantier, intervention dans des entreprises, détournement de cortèges du 1er mai... Et la décision d'ouvrir ou non des procédures sur la base de tels faits relèvent des compétences des procureurs.

De même, les processus d'exclusion sociale qui peuvent conduire à la marginalisation conduisent trop souvent à un traitement purement répressif à l'égard des contrevenants-es. Pour cela, un procureur général ne doit pas seulement incarner l'image d'une justice impartiale, ce qu'elle n'est jamais tout à fait. Il doit, par les priorités qu'il donne à la magistrature être également le garant d'une certaine justice sociale.

C'est pourquoi la CGAS vous invite à voter pour François Paychère au poste de procureur général le 20 avril.

HP

Soirée de formation

Mardi 6 mai 2008 - de 18 h. 00 à 20 h. 00

Formation professionnelle

Des éléments nouveaux, un rôle accru du syndicat

- Vous vous intéressez aux questions de formation professionnelle...
 - Vous souhaitez participer ou investir du temps dans le suivi des apprenti-e-s, des examens, vous déterminer sur des besoins en matière de formation complémentaire pour des métiers...
- La loi sur la formation professionnelle révisée, en 2008, donne une visibilité et un rôle plus important aux associations professionnelles et aux syndicats.

Comment utiliser et défendre ces droits?

Des changements importants se profilent, comme:

- la prépondérance des organisations professionnelles, syndicales et paritaires dans les décisions concernant la formation (leur consultation pour déterminer les besoins de formation initiale et professionnelle, l'ouverture de filière, les types de formation qui peuvent se mettre en place, etc.);
- le suivi des apprenti-e-s (comment l'améliorer...);
- la mise en place des commissions de formation professionnelle par pôle (qui définit la politique de mise en place des métiers, de la formation, de la surveillance, des besoins...);
- une harmonisation et des possibilités de passerelles pour les formations...

Comment utiliser nos droits?

Comment coordonner les besoins des différents secteurs professionnels et conserver les intérêts généraux des travailleuses et travailleurs à la formation professionnelle? Défendre l'accès à la formation professionnelle tout le long de sa vie professionnelle est une priorité syndicale. Pour cela, le syndicat est engagé dans des commissions qui déterminent et défendent des positions. Le SIT souhaite renforcer ses moyens.

FW

Article constitutionnel 117a sur l'assurance- maladie

Non aux pleins pouvoir des caisses-maladie

Le 1er juin, le peuple suisse est appelé à voter sur une modification de la Constitution fédérale en matière d'assurance-maladie.

Il faut refuser ce nouvel article 117a, qui est le résultat des pressions de l'UDC. Celle-ci avait lancé une initiative populaire fédérale en matière de coûts de la santé. Elle fixait la réduction des coûts par la réduction du catalogue des prestations de l'assurance de base, jusqu'ici accessible à tout le monde, et par le report d'une partie des soins de base et des coûts vers les assurances complémentaires privées, que seuls les riches peuvent se payer.

Le parlement fédéral, plutôt que de refuser sèchement cette initiative de démantèlement de l'accès universel et sans conditions de revenu aux soins, a choisi d'y opposer un nouvel article constitutionnel en guise de contre-projet. Ce n'est pas un hasard si, une fois connu le contenu de cet article constitutionnel, l'UDC a retiré son initiative.

Le nouvel article 117a, est formulé dans un langage qui paraît ouvert et permissif, mais il est tout aussi dangereux que l'initiative UDC.

Les débats au parlement qui clarifient les intentions du législateur et les avis de droits demandés ne laissent aucune ambiguïté. Le nouvel article reprend trois principes fondamentaux qui bouleversent à terme fondamentalement le système de santé, instaurent une médecine à deux vitesses et donnent tout le pouvoir aux caisses-maladie.

Le nouvel article constitutionnel consacre le principe de la concurrence entre prestataires de soins. La majorité du parlement souhaite que la santé soit traitée comme une marchandise rentable. A l'avenir, les caisses-maladie seront libres de décider avec quel médecin, thérapeute, hôpital public ou clinique privée elle entendent passer des contrats. Autrement dit, si votre médecin-traitant ou votre spécialiste n'est pas sur la liste de votre caisse, soit vous changez de médecin, soit vous vous affiliez à la caisse qui l'a agréé dans sa liste de fournisseurs de prestations. Les caisses seront libres de rédiger leur liste selon des critères de qualité et d'économicité. Il est à craindre que

les médecins qui ont une patientèle âgée ou handicapée, avec des maladies chroniques à soigner sur de longues durées et avec des ajustements constants, seront considérés trop chers et exclus de la liste. Ceci clairement au détriment du droit à des soins de qualité pour tous.

Les caisses-maladie choisiront notre médecin-traitant et empocheront les subventions publiques aux hôpitaux

Aujourd'hui, les cantons subventionnent avec nos impôts une partie importante du coût des hôpitaux publics, des établissements pour personnes âgées, des institutions d'aide et de soins à domicile. L'autre partie des coûts est assurée par les caisses-maladie et par les patients. Il y a donc deux sources de financement. Les subventions sont versées directement aux hôpitaux publics. Le financement moniste introduit par l'article constitutionnel préconise le financement par une seule instance. Les débats au parlement indiquent clairement que cette instance unique sera les caisses-maladie. Selon les chiffres officiels, il s'agit au niveau fédéral de 8 milliards de francs, et à Genève d'un milliard de francs de nos impôts qui sera confié aux caisses-maladie. Ces milliards seront donc distribués et utilisés sans contrôle démocratique efficace de l'Etat et versés à des privés, et ce alors que les hôpitaux et autres services de santé sont des services publics, devant répondre aux besoins de la population et garantir un accès universel.

Et comme qui paye commande, à terme ce sont les caisses-maladie qui vont déterminer les planifications sanitaires, les politiques cantonale de la santé et les soins à la population. Il s'agit d'une forme de privatisation intolérable dans un système démocratique. Les politiciens sont élus et ont une légitimité démocratique, on peut les contester et les sanctionner si les politiques

publiques vont à l'encontre des intérêts de la population. Les dirigeants des caisses se cooptent et aucun contrôle démocratique n'est possible à leur égard.

Encouragement de la responsabilité individuelle et réduction du catalogue des prestations.

L'article constitutionnel consacre la notion de responsabilité individuelle avec le risque de catégorisation des malades et d'exclusion de la prise en charge pour certaines catégories.

Aussi, il introduit une distinction entre soins directement en lien avec la maladie et soins sans lien direct avec la maladie qui préfigure par exemple l'exclusion du catalogue de prestations de base de la Lamal de soins en lien avec les actes de vie quotidienne pour les personnes âgées et handicapées (toilette, lever, coucher, etc). Aujourd'hui la Lamal assure tous les soins dont une personne a besoin. Admettre cette distinction signifie ouvrir les portes à une médecine à plusieurs vitesses et à l'exclusion de la Lamal de certains soins dispensés dans les EMS et dans l'aide et les soins à domicile. Cela briserait la solidarité entre générations et entre bien portants et malades, en mettant le poids financier sur les malades. C'est donc inacceptable.

Genève : campagne unitaire à la hauteur de ces enjeux fondamentaux

Sur le plan fédéral, outre la gauche et les syndicats, les associations de médecins sont fortement engagées contre l'article constitutionnel. La conférence des directeurs cantonaux de la santé est également opposée à la mainmise des caisses-maladie sur les hôpitaux et l'argent public. A Genève, le Forum Santé - dont le SIT est membre - a pris l'initiative de réunir un comité unitaire le plus large possible. Outre la gauche, les syndicats et les associations de personnes âgées, il regroupe également l'Association des médecins de Genève et l'Association suisse des assurés.

Manuela Cattani

3 x NON sur les TPG, HUG, SIG

Bien représenter le personnel

Le 1er juin 2008, le peuple genevois votera sur la réforme des Conseils d'administration (CA) de trois établissements publics: TPG, HUG et SIG. Cette réforme, voulue par la droite a été votée le 5 décembre 2007 par le Grand Conseil.

Opposés à ce projet, la gauche et les syndicats ont lancé et fait aboutir trois référendums portant sur chacun de ces établissements publics.

Sous couvert de "bonne gouvernance", ces lois réduisent le nombre de personnes siégeant au CA, y suppriment la représentation des partis politiques présents au Grand Conseil, et réduisent le nombre des représentant-e-s du personnel.

Dans ce nouveau modèle, les membres du CA seraient désigné-e-s sur la base de leurs compétences entrepreneuriales et, "dans la mesure du possible, refléter les différentes composantes de la vie économique et sociale du canton". Ainsi "dépolitisé", le CA n'en serait que plus efficace, clament les partis de l'Entente. En réalité, supprimer la représentation officielle des partis ne "dépolitise" nullement les CA, mais revient seulement à y réduire la représentativité des différentes tendances politiques. Ejecter les avis divergents, celles et ceux qui, au-delà des logiques entrepreneuriales, pensent qu'un établissement public doit également répondre à des principes d'universalité, de démocratie, et de respect des conditions de travail du personnel, voilà la véritable intention de la droite.

Davide De Filippo

Deux témoignages

Anne Vifian, élue à l'Hospice général

A l'Hospice général, ce nouveau modèle est déjà réalité depuis bientôt deux ans. Le CA a été réduit de 21 à 9 personnes, les député-e-s du Grand Conseil expulsé-e-s, la représentation du personnel réduite de 2 à 1. Anne Vifian, élue du personnel sur une liste unitaire SIT-SSP-Commission du personnel, témoigne.

SIT-info: Voilà bientôt deux ans que tu es au CA de l'Hospice, te souviens-tu de ta première séance?

Anne Vifian: Je me suis immédiatement sentie sous pression: d'emblée le CA a demandé un avis de droit pour m'astreindre au secret de fonction le plus absolu. Fort heureusement, cet avis de droit a finalement conclu au fait qu'une telle limitation de ma capacité d'expression m'empêchait de jouer le rôle qui est le mien: faire entendre la voix du personnel au sein du CA. Or, pour pouvoir me positionner sur un sujet, il faut que je sois libre d'en discuter avec le personnel et ses représentant-e-s!

SIT-info: Le CA n'est pas le lieu de la concertation entre employeur et salarié-e-s. Quel est ton rôle dans le Conseil?

AV: Le rôle du CA est de prendre des décisions d'ordre stra-

tégique, il adopte le budget, le statut du personnel et, dans le cadre fixé par les lois, fait le choix des grandes orientations en termes de prestations. Mon rôle est d'attirer l'attention du Conseil sur les implications et les conséquences de ces choix pour le personnel et les usagers-ères. Et pour moi qui suis assistante sociale dans un CASS, je peux et dois témoigner de ce que peut impliquer telle ou telle décision en termes de prestations sur le terrain.

SIT-info: En ces temps d'austérité budgétaire, la tâche doit être particulièrement lourde...

AV: En effet. Suppression de la revue Repère social, externalisation totale et définitive des veilles dans les foyers de requérant-e-s d'asile, transferts des Etablissements pour jeunes, velléités de suppression ou de transfert du CAD, des Maisons de vacances pour personnes âgées, d'Inforjeunes, suppression du Centre de documentation, réorganisation de l'ARA, mandat de prestations, suppression de postes, réorganisation de l'accueil des usagers-ères à l'ASOC, etc. C'est une énorme responsabilité et il est difficile de tout suivre, d'avoir les bons réflexes. Je me sens souvent bien seule pour faire face à la tâche.

SIT-info: Combien de temps y passes-tu?

AV: Une séance de deux à trois heures par mois, plus la préparation et le suivi des séances. Mais au vu des enjeux, la décharge en temps dont je bénéficie ne suffit pas pour préparer ces séances, je dois parfois prendre sur mon temps libre. C'est une tâche conséquente, mais passionnante du point de vue militant.

SIT-info: Mais tu n'es pas seule, non?

AV: Certains dossiers font l'objet d'une consultation ou d'une négociation entre la direction et les organisations du personnel, d'autres pas. La pression est alors plus importante, et avoir le soutien d'un-e collègue en séance du Conseil ne serait pas du luxe! Pour être mieux entendue également.

SIT-info: Il n'y a plus de représentation-e-s des partis politiques au CA. Les débats sont enfin "dépolitisés"?

AV: Tu veux rire? Pour qu'ils le soient, il faudrait aller chercher les membres du CA sur une autre planète! C'est une illusion, la "dépolitisation" des CA. D'abord parce que les membres sont désignés par des organes politiques (Conseil d'Etat, Grand Conseil, Communes ndr) et puis parce que ce sont comme vous et moi des personnes qui ont des opinions politiques, ils-elles ne sont pas "hors-sol"! Et parler de gestion efficace plutôt que de service public, cela n'a rien d'"apolitique", surtout lorsque "efficacité" rime avec réductions

de prestations et de postes de travail. Il n'y a qu'à regarder l'expérience récente de CFF Cargo pour s'en convaincre...

SIT-info: Que voteras-tu le 1er juin?

AV: 3 x NON, sans hésiter une seconde.

Propos recueillis par DDF

Lucia FLORIS élue aux HUG

Je suis sage-femme à la maternité. Je suis l'une des trois représentant-e-s du personnel au CA des HUG où j'ai été élue en 2004 sur la liste du SIT.

Siéger à trois dans un conseil de 21 ce n'est déjà pas facile. A trois c'est à peine suffisant pour organiser et répartir les interventions dans une ambiance qui n'est pas toujours favorable au point de vue du personnel. Depuis que je siège, nous sommes intervenus sur de nombreux sujets: avenir de l'Hôpital de Loëx, soins palliatifs au Cesco, réformes de la psychiatrie, recomposition des départements dans le cadre de l'opération Victoria et, récemment, réorganisation de l'ophtalmologie. Beaucoup de sujets d'actualité qui intéressent de près le personnel sont abordés au CA: égalité des droits hommes/femmes, revalorisation de certaines fonctions, directive calcul des heures d'absence lors de la maladie et même les parkings pour le personnel.

Trois c'est le minimum pour se répartir le travail et les interventions. On est aussi mieux écouté lorsqu'il y a des enjeux et le personnel se mobilise.

Trois c'est aussi le minimum pour bien comprendre ce qui se passe et représenter diverses sensibilités. Puis, chacun de nous connaît mieux tel ou tel département et profession et a son réseau car il est important d'être un peu au courant de ce qui se passe sur le terrain pour faire entendre les préoccupations du personnel.

Si la loi devait passer, il faut imaginer qu'il n'y aura alors plus qu'une seule personne, isolée dans un conseil de 15, devant tout connaître et savoir et intervenir toute seule... ça donne le vertige et ça laisse songeur sur l'importance qu'on accorde au personnel et à ce qu'il pense. Toute seule, elle va se faire écraser et ne pourra pas aborder tous les sujets qui intéressent le personnel.

Déjà tout connaître et étudier seule ce n'est pas évident. En plus, lors d'une séance vous imaginez aisément que la même personne ne peut pas intervenir tout le temps et à tout bout de champ sur Victoria, les réductions de postes, les réorganisations, la qualité, l'avis des usagers, etc. Un seul est isolé et moins efficace que trois.

Pour continuer à faire entendre la voix du personnel au conseil d'administration, il est indispensable de rester trois.

Votez **NON** le 1er juin.

Moins d'impôts pour les riches!

Fiscalité des donations

Dans chaque baisse d'impôt, les plus fortunés sont toujours les principaux bénéficiaires. Le 1er juin ne fait pas exception avec le vote de la loi sur la fiscalité des donations.

Dans la loi actuelle, une personne physique peut soustraire de son revenu soumis à l'impôt les dons à des institutions d'utilité publique ou de service public jusqu'à concurrence de 5% de son revenu. La nouvelle loi propose un plafond de 20%. Pour les personnes morales, le plafond passe de 10% à 20%. Ce changement pose un certain nombre de problèmes:

- Ce taux de 20% n'est envisageable que pour des revenus importants. On voit mal une famille avec un revenu de 80'000 francs par année faire un don de 16'000 francs.
- En revanche, pour un reve-

nu de 10 millions de francs, les dons déductibles des impôts peuvent se monter à 2 millions. La diminution totale de l'impôt est alors d'environ 1 million au total. Ainsi, un don de 2 millions ne coûte qu'un seul million au donateur.

● La perte fiscale de l'Etat n'a pas été estimée. Mais probablement qu'un certain nombre de millions va échapper au fisc. Une fois encore.

● Un risque important existe quant à l'indépendance de certaines institutions d'utilité publique comme les institutions culturelles. La prépondérance d'un ou plusieurs donateurs dans les ressources d'une institution peut la soumettre à nombre de pressions.

Ainsi, la politique culturelle, par exemple, pourrait devenir le fief de quelques riches pri-

vés, car il est clair qu'une institution largement dotée par les dons privés verra ses subventions de l'Etat baisser.

Il semble bien que le but de cette loi soit, une fois encore, le désengagement de l'Etat au profit d'un pouvoir financier privé. Ecartant l'Etat au profit du seul pouvoir privé de quelques riches est un but que la droite poursuit avec beaucoup de constance. C'est avec beaucoup de constance que nous combattons la privatisation du bien public. Même si le nombre de millions mis en jeu par cette loi ne sont pas considérables, les conséquences ne sont peut-être pas anodines à terme, comme le sont tous les glissements du public au privé.

Il est donc important de voter NON à cette loi le 1er juin prochain.

Pauvre Conseil fédéral ...

Le top de la démagogie

C'est le parti d'un-Conseiller fédéral vidé qui a fait aboutir l'initiative populaire "Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale". L'initiative demande que le Conseil fédéral se taise avant les votations, et ne fasse pas valoir son point de vue.

Mais un gouvernement qui tient sa légitimité de principes démocratiques peut et doit aussi défendre son opinion lors de votations. Bâillonner politiquement de la sorte l'autorité supérieure renforcerait uniquement les milieux qui peuvent investir sans problème des

millions de francs dans de la propagande destinée à des votations. C'est au contraire de transparence, quant à l'origine des moyens financiers investis lors de votations, dont nous avons besoin.

Opération machines à coudre!

Depuis 6 mois, le SIT appuie la Confédération nationale des travailleurs guinéens CNTG, avec le soutien financier de la Confédération et du Canton de Genève.



Hadja Rabiou Diallo, secrétaire générale de la CNTG



Ce projet a déjà permis de renforcer les capacités des leaders syndicalistes des différents bureaux régionaux du syndicat CNTG (soit 40 femmes et hommes). Ce volet s'est déroulé en octobre 2007 et a connu un grand succès. Le suivant (en novembre), concernait la sensibilisation et l'information à l'organisation syndicale de 200 femmes de l'économie informelle de tout le pays. Une coopérative de 40 couturières a été créée, avec comme objectif de permettre aux femmes de travailler ensemble, dans un espace

commun et avec une organisation participative. Enfin un volet d'octroi des crédits à 10 groupements de femmes travailleuses est en cours d'exécution.

Le financement va se poursuivre durant encore 6 mois. Ensuite, il faudra étendre notre aide à de nouveaux domaines qui seront identifiés par la CNTG elle-même.

Nous devons aider nos camarades femmes guinéennes qui sont aujourd'hui en difficulté!

Madame Hadja Rabiou Diallo, secrétaire générale de la CNTG, de passage récemment à Genève, a témoigné des grandes difficultés économiques pour le peuple guinéen, qui a vu le prix de la plupart des denrées de base exploser. C'est également le cas du prix du carburant, ce qui a comme conséquence un terrible frein dans les échanges entre la côte et l'intérieur du pays et un ravitaillement aléatoire, pour les uns et pour les autres.

La situation politique n'est pas bonne: de nombreux doutes planent sur la capacité du nouveau gouvernement à sortir le pays de la crise et redonner

aux institutions leurs rôles respectifs.

Parallèlement à l'avancement du projet, Madame Hadja Rabiou Diallo a évoqué les conséquences de la dernière grève générale et la répression de l'armée: des commandos militaires ont attaqué et détruit l'atelier de couture existant et ont cassé, à coups de crosses de fusils, les machines à coudre. Ils ont pillé également les bureaux administratifs du syndicat, brisant les ordinateurs et emportant ce qui pouvait l'être.

Le SIT lance aujourd'hui une opération "Machines à coudre pour la Guinée". Les machines à coudre manuelles de vos grands parents, qui sont conservées dans un grenier, peuvent reprendre du service permettant à une couturière de se former et travailler.

Les machines à coudre électriques sont aussi recherchées (en état de marche SVP), car il est possible de brancher un groupe électrogène pendant la journée, pour les mettre en production. Les militants de la Commission de solidarité internationale du SIT vous remercient d'avance pour votre action en faveur de nos camarades travailleuses et travailleurs de la République populaire de Guinée. Apportez vos machines à coudre au SIT (réception) ou appelez-nous au 022 818 03 00, pour que nous passions les prendre à votre domicile.

Si vous souhaitez nous aider financièrement pour l'achat de pièces de rechange, fils ou aiguilles vous pouvez verser votre contribution au compte CCP No 12-3534-6 du SIT, mention CNTG-Guinée.

Un grand merci d'avance pour votre générosité!

Jean-Dominique Jacquemet
commission internationale du SIT



"Notre immigration est constructive"

Flor Calfunao, sans-papiers et avec beaucoup de détermination!

Flor est arrivée en Suisse en 1996 et est devenue, en 2001, membre et militante du SIT. Sa vie est marquée par ses différents combats contre l'injustice, ici ou ailleurs. Sûre de ses droits au travail, elle sensibilise les employées de maison qu'elle côtoie.

Elle est née dans une famille de militant-e-s dans la défense des droits du peuple mapuche. Sa mère, cheffe de village, ayant été arrêtée par les autorités sous la dictature de Pinochet, elle se retrouve seule à l'âge de 12 ans. Elle réussit à poursuivre ses études malgré tout, puis met toute son énergie et ses capacités à défendre les droits de son peuple.

Le 6 mars 2008, elle a reçu le prix "Femme exilée, femme engagée" de la Ville de Genève. Elle nous livre ci-dessous quelques réflexions comme travailleuse sans-papiers en Suisse.

Je suis Mapuche, fille de la terre. Le territoire mapuche se répartit entre l'Argentine et le Chili, dans le cône de l'Amérique du Sud. Le Mapuches ne sont pas chiliens, même si nous utilisons le passeport de ce pays qui nous a été imposé.

En Suisse, je suis ce qu'on appelle une "sans-papiers". Les raisons qui m'ont fait fuir mon pays, sont liées à l'injustice que vit mon peuple. Les raisons de quitter un pays sont aussi diverses que le nombre de migrant-e-s.

Tous les sans-papiers en Suisse se voient privés de leurs droits les plus élémentaires. Nous appartenons à cette société, mais nous n'existons pas pour elle.

Quand l'émigration s'est faite dans l'autre sens, du Nord vers le Sud, les Européen-ne-s sont venu-e-s en Amérique, il n'y avait pas de frontière, pas de travailleur-euse au noir, pas de sans-papiers. Ces personnes ont été accueillies et, en échange, nous ont souvent dépouillés de nos terres.

Quand le sens de l'émigration s'est inversé, les frontières sont apparues, les gens sont devenus des "sans-papiers" et des "sans droit". Pourtant, l'immigration dans ce pays est indispensable à l'économie. Pourquoi ne pas octroyer les mêmes droits à tous-tes?

Les enfants de sans-papiers sont particulièrement pénalisés. Une société peut-elle choisir l'ignorance versus l'éducation? Ces enfants doivent abandonner leurs études à la fin de l'école obligatoire, sans formation, sans diplôme, faute de permis. Ils/elles prennent le relais de leurs parents dans les emplois les plus précaires.

Nous vivons dans l'espoir d'une régularisation depuis des années. Nous ne pouvons pas quitter ce pays pour aller visiter nos familles, parents âgés ou mourants. Nous ne pourrions pas revenir poursuivre notre travail et notre vie. Des enfants nés dans la clandestini-



té considèrent ce pays et cette culture comme les leurs et peuvent en être expulsés à tout moment. Que souhaitons-nous construire pour les générations futures?

Beaucoup de migrant-e-s venu-e-s dans le Sud n'ont eu aucun respect pour les peuples vivant sur les terres qu'ils/elles ont envahies. Ils/elles sont devenus-e-s propriétaires de latifundia, exploitant à outrance les richesses et les forêts sur notre territoire. Cette migration est destructive.

L'émigration vers les pays du Nord, est, au contraire, constructive. Nous remplissons une fonction économique indispensable que personne d'autre ne souhaite occuper. Nous souhaitons récupérer notre dignité volée.

En tant qu'Indienne Mapuche, défenseuse des droits humains, je demande aux autorités compétentes de régulariser les personnes qui travaillent durablement au service de l'économie suisse, pour le bien de cette société.

1er mai 2008

jeudi 1er mai 2008

11 h monument aux Brigadistes engagés pour la défense République espagnole (début de la rue Dancoet à Plainpailais), allocutions d'un syndicaliste de la construction et de Michèle Künzler pour les Verts; apéritif

16 h départ du cortège du boulevard James-Fazy, empruntant la rue Cornavin, rue Coutance, place Bel-Air, rue de la Corratierie, place Neuve, puis finalement parc des Bastions

17 h au parc des Bastions discours de Marisa Pralong de la CGAS et de Jacques Robert pour le PSG.

- restauration avec plus de 40 stands
- balades pour les enfants sur les ânes de Bonaventure, manège
- à la tombée de la nuit, le cinéma Spoutnik projettera un film engagé

19 h au Théâtre du Grütli, soirée de courts-métrages sur les questions clés auxquelles sont confrontés les syndicats et le monde ouvrier de nos jours (voir ci-contre)

Comité d'organisation des manifestations du 1er mai, constitué par la CGAS, Parti du Travail, Parti socialiste genevois, solidaritéS, Les Verts; avec les Communistes et les Indépendants de Gauche; soutenu par Association de soutien aux combattants des Brigades internationales, AVIVO, Comité Amérique centrale, OSEO, CCSI, ASSMP, MPF.

Des CCT pour plus de droits

Cela fait des décennies que la droite de ce pays attaque frontalement les droits des travailleuses et travailleurs en saccageant les assurances sociales, en facilitant les restructurations favorables au capital financier, en précaisant les statuts de la fonction publique et des entreprises parapubliques, tout cela en bafoyant les droits syndicaux dans les entreprises.

Malgré les résistances, la droite et le patronat s'attaquent maintenant ouvertement à ce qui est sensé combler les lacunes de la législation sociale: les conventions collectives de travail.

Les organisations syndicales ont privilégié pendant longtemps la réglementation des conditions de travail par le biais de conventions collectives parce que les dispositions légales sont minimalistes et guère à l'avantage des salariés. La faiblesse du droit du travail suisse en est la cause et cela a eu pour conséquence que la législation ne fut pas vraiment améliorée. Les questions des salaires minima, de l'assurance perte de gain en cas de maladie ou de la protection contre le licenciement ne sont en général réglées de manière satisfaisante que par voie conventionnelle: les lois en la matière restent particulièrement lacunaires, sinon inexistantes.

La lutte dans le secteur du gros œuvre de la construction pour sauver la convention collective est un épisode significatif dans la résistance à une offensive plus généralisée venue du patronat. Par tout le pays et dans tous les secteurs, une partie des employeurs s'inspire d'ailleurs volontiers des thèses néolibérales et anti-syndicales préconisées par la droite.

Aujourd'hui, seul-e un-e salarié-e sur deux est soumis-e à une CCT ou bénéficie d'un statut de droit public. Même si les CCT ne s'appliquent qu'à la moitié des salarié-e-s en Suisse (mais seulement 1 femme sur 3, et 1 salarié-e sur 3 CCT avec salaires minimaux), elles restent, à ce stade, l'instrument le plus important pour régler collectivement les conditions de travail et réglementer ce que les lois sociales ne font pas.

Depuis toujours le patronat essaie de régler les rapports de travail à l'interne dans l'entreprise, en excluant les syndicats et de façon individuelle. Mais on constate aujourd'hui une tendance accrue et forte à nier le collectif dans les rapports de travail, afin de diviser les salarié-e-s et de jouer les intérêts des un-e-s contre ceux des autres.

De nombreuses luttes témoignent des résistances des travailleuses et travailleurs, et de leurs organisations. Ainsi les syndicats, les partis de gauche et les mouvements sociaux ne doivent pas rester les bras croisés.

Il faut résister et développer les conventions collectives et les statuts de droit public, conclure des CCT dans les secteurs où elles n'existent pas, les rendre obligatoires afin que l'ensemble des salarié-e-s (et non les seul-e-s signataires) y soient soumis-e-s. Il en va de l'intérêt de chacune et de chacun que des conditions correctes de travail, y compris et en particulier les salaires, soient fixées pour chaque rapport de travail.

Les conventions collectives de travail doivent être un des instruments permettant le progrès social - déterminant des "règles du jeu" dans le cadre de la libre circulation des personnes - et garantissant ainsi davantage de droits pour les travailleuses et travailleurs et leurs représentant-e-s.



1er mai - de 19.00 à 20.00
Le mouvement syndical international organise une

soirée de courts-métrages

au Théâtre du Grütli

Rue du Général Dufour 16

Les films et vidéos projetés proviennent de différents syndicats dans le monde. Ils ont pour thème les questions clés auxquelles sont confrontés les syndicats et le monde ouvrier de nos jours telles que l'égalité des salaires, la mondialisation, le travail précaire et les droits des travailleurs. La projection sera suivie d'une brève discussion avec les réalisateurs.

Entrée libre, mais prière de confirmer votre présence au +41 22 308 5050 ou par e-mail: info@imfmatal.org, d'ici au lundi 28 avril 2008 afin que de garantir une place à chacun-e. Liste des films: www.imfmatal.org/labourfilms



Désormais les "coups de pied" au cul dénoncent non seulement les entreprises qui ne respectent pas les Conventions collectives de la vente mais aussi celles qui abusent de la flexibilité.

Top 5 moins 2

1. Tempobrain

Le nom de Tempobrain ne vous dit certainement rien mais c'est pourtant cette société, ou plutôt son personnel, qui vous propose des contrats d'abonnement de téléphonie dans les principaux magasins de Genève. Si le sourire est de rigueur, ce n'est certainement pas ses conditions de travail qui le mettent de bonne humeur. Salaire à la commission, tout petit fixe à 10.- francs l'heure, aucune transparence sur les ventes effectuées, planning de dernières minute et heures non payées...on comprend mieux maintenant ce qu'entend Swisscom lorsque ses contrats d'abonnement parlent de conditions imbattables!

2. Denner

Le personnel de Denner ferait bien d'être attentif à ses conditions de travail. S'il bénéficie en effet d'un règlement national prévoyant certaines protections, la question de la flexibilité des horaires et des temps de travail n'est pas réglée pour autant. Ainsi, certain-e-s employé-e-s peuvent être amené-e-s à faire bien davantage d'heures que ce qui est stipulé sur leur contrat de travail...et sans pour autant que cela soit considéré comme des heures supplémentaires. Résultat: travail à la demande et aucune majoration des heures sup! Merci qui?

3. C&A

C&A a décidément bien du mal à respecter la CCT du commerce de détail non alimentaire (CCTDNA) qu'il signe dans le canton. Cette dernière prévoit des garde-fous qui limitent le nombre d'heures supplémentaires mensuelles et annuelles. Chez C&A, c'est depuis Zurich qu'on rédige les fiches et qu'on verse les salaires. Apparemment là-bas, on n'a pas encore intégré les particularités genevoises. Question de traduction ou de pognon?

Un restau qui porte bien son nom

Travailler à "L'Oeil"

Travailler à l'oeil, ce n'est pas une fiction - mais dans le double sens du terme, quand un restaurant porte ce nom prémonitoire !

Une membre du SIT, Alice (prénom fictif) a travaillé en qualité de serveuse au restaurant L'Oeil du 13 septembre au 4 novembre 2006. Bien qu'elle travaille 6 jours sur 7 et effectue régulièrement des heures supplémentaires, ses employeurs refusent de lui payer le salaire minimum obligatoire prévu dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

Elle commence par leur expliquer qu'il n'est pas possible de vivre à Genève avec un salaire de 1'700 francs par mois. Puis, voyant à quel point ils étaient récalcitrants à la payer correctement, elle décida de les quitter sans délai.

Il va sans dire qu'elle n'a reçu aucune fiche de salaire, que le solde de ses vacances, des jours de congé travaillés et des heures supplémentaires n'ont pas été payés.

Comme Alice n'en est pas à ses premiers déboires avec les patrons du secteur, elle a noté scrupuleusement dans son agenda les heures de travail effectuées. Dans un premier temps, elle a essayé de discuter avec ses anciens patrons, sans résultat.

A sa demande, le SIT écrit une première fois à l'établissement pour réclamer ses droits: différence de salaire, soldes vacances et jours fériés, jours de repos travaillé et heures supplémentaires. C'est alors que l'employeur officiel (inscrit au registre du commerce) répond qu'il n'est pas le patron de notre membre et nous demande d'adresser notre courrier à son gérant. Notre requête est alors envoyée à cette personne, qui nous affirme qu'Alice n'a travaillé qu'un jour, et qu'il ne l'aurait pas gardée car elle n'avait pas de permis de travail.

Devant une telle négation des faits, le SIT dépose une demande en justice auprès de la juridiction des Prud'hommes.

Alice n'avait en main aucune preuve matérielle. Ses patrons ne lui ont jamais signé un contrat de travail, elle recevait de l'argent de la main à la main sans aucune quittance. Ses employeurs n'ont laissé aucune trace écrite permettant à Alice de prouver la durée des rapports de travail. Cependant, Alice a pu compter sur des témoignages de client-e-s pour prouver ces dires.

Confronté à deux versions des faits totalement différentes, le Tribunal a pu mettre en évidence que notre membre a bel et bien travaillé à l'Oeil un mois et demi.

Des témoins de la partie adverse ont affirmé avoir travaillé durant cette période alors qu'aucun salaire n'a été déclaré aux assurances sociales à la même période. Et cela était accablé aux faits que les patrons ont affirmé avoir toujours du personnel dans leur établissement et ne pas employer des personnes sans permis.

Ces derniers éléments ont corroboré les déclarations d'Alice et permis au Tribunal des prud'hommes de condamner solidairement les deux patrons à payer la totalité de la requête d'Alice (les différences de salaire, les heures supplémentaires, les jours de repos travaillés ainsi que les soldes de vacances et de jours fériés).

Toutefois, les patrons n'ont pas encore rendu les armes, puisqu'ils ont contesté ce jugement. Ce litige sera donc ré-examiné lors d'une prochaine audience et jugé par la cour d'appel dans quelques mois.

Martine Bagnoud

Prolongation des horaires des magasins

Euro 2008, un ballon d'essai

Durant les trois semaines de l'Euro 2008 de foot, les magasins du centre de Genève et de Carouge pourront bénéficier d'horaires spéciaux. L'ouverture sera ainsi autorisée jusqu'à 20 heures en semaines, jusqu'à 19h00 les samedis 7 et 14 juin ainsi que le dimanche 15 juin de 11h00 à 17h00. Cette dérogation exceptionnelle a fait l'objet d'un communiqué du SIT et d'Unia que nous reproduisons ci-dessous.

Le Conseil d'Etat du canton de Genève a décidé de suivre la libéralisation des horaires des magasins proposée par le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) durant l'Euro 2008. Cette décision, même si elle reste plus modérée que la libéralisation prévue dans d'autres grandes villes telles que Zurich, Berne et Bâle, est un pas supplémentaire en direction d'une libéralisation future des horaires des magasins, avec leur prolongation en soirée et des ouvertures le dimanche. Les patrons genevois du commerce de détail utilisent en effet clairement cette occasion de l'Eurofoot pour tester le comportement des consommateurs et tenter de créer de nouvelles habitudes de consommation. Malgré le flop des nocturnes du jeudi, ils récidivent et proposent à nouveau des ouvertures prolongées jusqu'à 20h.

La prolongation des horaires des magasins pendant l'Euro 2008, même si elle ne concerne pas tout le canton, suit une logique contraire aux intérêts du personnel de la vente. Par cette décision, le Conseil d'Etat sert les intérêts financiers des commerçants du canton au détriment des employées et employés de la vente et de leurs conditions de travail déjà très difficiles. Les syndicats Unia et SIT restent fermement opposés à toute prolongation des horaires qui se répercute à chaque fois sur le quotidien de

milliers de vendeuses et de vendeurs et empiète ainsi encore un peu plus sur le temps qui leur reste pour leur vie privée et familiale.

Considérant les trois semaines de l'Euro comme un événement particulier, et pour ne pas bloquer l'organisation des matchs dans le canton, Unia et le SIT ont toléré une certaine marge de manœuvre des magasins durant cette période. Nous pensons toutefois que la prolongation des horaires des magasins durant l'Euro ne répond en rien aux besoins des touristes ni à ceux de la population genevoise. Par ailleurs, le périmètre concerné suit une logique d'équilibre entre des communes et des quartiers selon leur majorité de gauche ou de droite. Nul ne peut comprendre en effet le besoin d'horaires particuliers pendant l'Euro de commerces allant jusqu'au parc la Grange ou le M-Parc de la Praille!

Nous doutons sérieusement du respect des conditions de travail et des salaires du personnel de vente qui sera amené à passer un mois de juin extrêmement surchargé. Nous craignons pour sa santé car le personnel va directement pâtir de ces longues journées de travail. Nous craignons aussi que les employeurs ne respectent par le cadre légal et les conventions collectives. C'est pourquoi nous demandons durant cette période l'intensification des contrôles effectués par

les inspecteurs de l'Office cantonal de l'inspection du commerce (OCIC) afin d'empêcher ou, le cas échéant, de sanctionner tout abus.

Les syndicats Unia et SIT mettent enfin en garde les employeurs de la vente sur le fait qu'un tel ballon d'essai à l'occasion de l'Euro 2008 risque bien de se transformer en auto-goal!

Vente

Les CCT pour lutter contre la flexibilité!

Les vendeuses et les vendeurs sont aux premières loges quand il s'agit de subir les pressions liées à la flexibilité: des horaires variables imposés, des fluctuations de l'horaire hebdomadaire et donc des salaires mensuels variables.

Conscient de cette situation et des difficultés que cela engendre pour l'organisation de la vie privée et du budget du personnel de vente, le SIT travaille à fixer des gardes fous dans les conventions collectives de la vente. Ces dernières années, nous avons obtenu un certain nombre de garanties:

1. Le contrat de travail doit préciser la durée hebdomadaire du temps de travail;
2. Si le temps de travail contractuel est régulièrement dépassé, ou s'il est régulièrement inférieur au temps de travail contractuel, le contrat doit, si vous le demandez être adapté en conséquence,
3. Les salaires mensuels ne

peuvent pas varier au-delà d'une certaine limite. Les employeurs doivent au moins verser le 95% du salaire mensuel fixé dans la CCT cadre. Le solde est payable au plus tard le 31 décembre de l'année concernée.

Les contrats sur appel et les contrats stipulant uniquement un horaire minimum sont donc illégaux. De même si votre contrat stipule que vous travaillez 20 heures par semaine mais que vous travaillez davantage, votre employeur doit modifier votre contrat.

Contactez-nous pour faire défendre vos droits!

Les permanences SIT du secteur vente sont ouvertes tous les lundis et les jeudis après-midi de 14h à 17h et vous pouvez également prendre rendez-vous ou nous envoyer un e-mail si vous êtes syndiqué-e.

Hit parade de la cupidité patronale

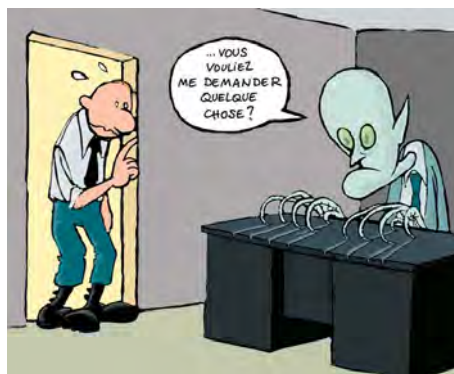
Adsi Fonti facture ses employés

Au SIT, nous sommes habitués à voir tous genres de choses de la part des patrons: salaires minimaux non respectés, rétention de salaire, déductions inexpliquées, non-paiement des charges sociales... en on passe, et des meilleures.

Il nous faut avouer un certain faible, dans notre hit parade, pour la place de prédilection réservée à ADSI FONTI SA, une entreprise de sécurité privée. En effet, le directeur de cette société, Alex Lazzarotto, a pour habitude de facturer 100 francs aux agents de sécurité qui voudraient faire contrôler leur situation de travail et ont pour cela besoin de leurs feuilles de relevés d'heures. Il arrive en effet souvent que les travailleurs ne fassent pas de copie de ces feuilles. Ainsi, pour obtenir les feuilles par exemple de l'année 2007, soit 12 feuilles, l'employé doit payer forfaitairement 100 francs à son patron!

Mais ce n'est pas tout. En effet, nous venons de recevoir un courrier de cet employeur nous informant que si le travailleur devait s'aviser à faire une réclamation à son employeur, il paierait encore:

"D'autre part, nous vous informons que dès maintenant et pour toute demande d'indemnisation de la part de vos membres nous demanderons un versement forfaitaire de Fr. 400.- pour les recherches administratives. Ce montant leur sera bien entendu rever-



sé avec un supplément de Fr. 100.- dans le cas où leur demande serait pertinente.

Déjà auparavant, cet employeur s'était fait remarquer pour ses attitudes franchement radines. Il avait en effet coupé l'eau chaude dans ses locaux en expliquant à ses employé-e-s qu'il y avait du gaspillage. Lorsque le SIT lui a écrit à ce propos, Monsieur Lazzarotto s'est défendu en indiquant: "C'est plus pour des raisons écologiques que pour de restrictions financières que j'ai supprimé l'eau chaude pour se laver les mains." Mon œil!

Et lorsqu'un travailleur lui a demandé de conserver son numéro de natel lorsqu'il a quitté la société, Monsieur

Lazzarotto a couru chez Swisscom pour souscrire un nouveau contrat avec à la clé un abonnement pendant deux ans, filé le contrat au travailleur... et garde le natel pour lui. Après intervention du SIT, Monsieur Lazzarotto s'était défendu en indiquant que "nous avons procédé au renouvellement de cinq abonnements de natel afin d'améliorer les conditions de travail de nos agents." Aie! le deuxième œil aussi!

Alors attention, agents de sécurité, lorsque vous signez un contrat chez cet employeur: il risque non seulement de vous facturer la feuille mais également l'encre!

Barbara Urtasun

Du boni pour le personnel ?

En mars, la Ville de Genève a publié le résultat des comptes 2007 présentant un boni de 103 millions de francs. Ce résultat extraordinaire est à mettre en lien avec les efforts d'économies qui ont été demandés au personnel de l'administration ces dernières années. En 2006, 2007 et 2008, le Conseil administratif avait décidé de procéder à des économies sur les conditions de travail du personnel municipal en dérogeant à l'application du statut : blocage des annuités extraordinaires, absence de versement ou versement partiel de la participation à l'assurance maladie.

Suite à un préavis de grève du personnel, le Conseil administratif avait négocié avec les organisations du personnel en vue du budget 2008. Un accord a été signé en décembre 2007, qui prévoyait une compensa-

tion partielle en faveur du personnel pour 2008. Cet accord prévoyait également que les parties se rencontreraient pour discuter des comptes 2007 en mars 2008, avant bouclage des comptes, afin d'examiner la possibilité d'un nouveau geste financier en faveur du personnel en cas de boni.

Compte tenu du montant particulièrement élevé du boni aux comptes 2007, les organisations du personnel ont demandé que le statut du personnel soit intégralement appliqué, considérant que le Conseil administratif ne peut justifier le maintien de cette mesure d'économies. L'application normale du statut implique une dépense de 11 millions de francs environ par an et les blocages répétés de l'annuité extraordinaire ont une incidence directe sur le montant des

rentes de la caisse de prévoyance pour le personnel concerné. A ce petit jeu, la Ville de Genève a déjà gagné environ 35 millions de francs en trois ans.

Deux séances de négociation se sont tenues entre une délégation du Conseil administratif et les organisations du personnel sans trouver à ce jour une issue favorable. Le Conseil administratif exclut la reprise des mécanismes de l'annuité extraordinaire mais se dit prêt à entrer en matière sur d'autres formes de compensation, tout en privilégiant le remboursement de la dette. Une AG du personnel est fixée au 23 avril pour prendre connaissance des résultats des négociations et envisager les suites à donner en cas de désaccord.

Valérie Buchs

Caisse de prévoyance CAP

Des mesures en vue d'un équilibre financier à 12 ans

La CAP (caisse de prévoyance du personnel des SIG, de la Ville de Genève et des autres communes du canton) a procédé à des travaux d'étude sur son équilibre financier à long terme. Les finances de la caisse sont saines, cependant les expertises démontrent que la CAP souffre d'un problème structurel qui ne permet pas de maintenir un taux de couverture suffisant à 12 ans, en particulier parce que le nombre de pensionnés est très élevé par rapport au nombre d'actifs cotisants. La stagnation, voire la baisse des effectifs décidés par les employeurs affiliés renforce ce phénomène. Dès lors, les cotisations fixées à 8% pour les employé-e-s et 16% pour les employeurs ne permettent pas à long terme d'assurer un plan de prévoyance, qui se situe à la frange supérieure des caisses suisses. Cette situation délicate implique des décisions douloureuses pour les assuré-e-s. C'est la raison pour laquelle les délégué-e-s de la CAP organisent actuellement des réunions avec le personnel concerné, pour l'informer de cette situation, répondre aux questions sur une manière adéquate et recueillir son avis sur les options envisagées. Des décisions seront prises par le comité de gestion courant 2008, décisions qui auront des incidences sur les rentes futures.

Actuellement, le plan de la CAP attribue un taux de rente de 2% par année de cotisation pour atteindre au bout de 35 ans un taux de rente maximum de 70% du dernier salaire assuré. L'âge minimum d'affiliation est fixé à 18 ans et l'âge de la retraite à 62 ans.

Les mesures écartées

Le comité de gestion a d'emblée écarté l'option d'une augmentation de la cotisation, déjà élevée, ainsi que celle de l'attribution d'un versement unique payé par l'employeur, parce que c'est une mesure qui ne résout pas le déséquilibre financier à long terme. Il a également écarté l'hypothèse d'un changement de primauté. La CAP applique un plan en primauté des prestations qui est un système transparent et solidaire.

Âge de la retraite, taux de rente maximum

La caisse a examiné plusieurs variantes qui auraient un effet à long terme. Dans un

plan en primauté des prestations, le taux annuel de rente, la durée d'affiliation pour obtenir le taux de rente maximum, l'âge minimum d'affiliation et l'âge de la retraite sont des facteurs liés entre eux. Le comité a donc envisagé des variantes prévoyant un allongement de l'âge de la retraite à 63 ou 64 ans, la baisse du taux annuel de rente à 1,7%, 1,75% ou à 1,8% au lieu des 2 % actuels, un allongement de la durée d'affiliation à 39 ou 40 ans, un taux de rente maximum abaissé à 68%, un âge minimum d'affiliation de 22 à 25 ans. Parmi les assurés, les intérêts divergent et beaucoup hésitent entre le maintien de l'âge de la retraite actuel, la baisse du taux de rente maximum ou l'allongement de la durée d'affiliation.

Allongement de la durée d'affiliation

Syndicalement, nous sommes favorables au maintien de l'âge de la retraite à 62 ans, qui est une conquête sociale. Des aménagements doivent par contre être prévus dans les statuts du personnel pour permettre aux personnes - en particulier les femmes - ayant un parcours atypique de combler leur lacune de prévoyance (temps partiel, interruption de carrière, bas revenu, divorce). La bataille au plan fédéral pour empêcher l'allongement de l'âge de la retraite des femmes sans contrepartie et obtenir une retraite anticipée accessible aux bas revenus doit aussi être conduite en parallèle. Dès lors, nous sommes plutôt en faveur d'un allongement de la durée d'affiliation avec un âge minimum pour l'épargne à 23 ans.

Le scénario envisagé par le comité de gestion qui nous paraît le moins péjorant et qui permettrait de conserver un degré de couverture de la caisse à 80% serait donc le suivant :

- taux annuel : 1,8%
- âge de retraite (technique) : 62 ans
- âge minimum d'affiliation : 23 ans
- taux de rente maximum : 70,2%
- durée d'affiliation : 39 ans

Il faut préciser que les assuré-e-s conserveraient leurs droits acquis jusqu'à l'entrée en vigueur des nouvelles mesures. Celui ou celle qui a cotisé à un taux annuel de 2% pendant 20 ans conserverait cet avantage.

La deuxième mesure envisagée toucherait le taux de réduc-

tion en cas de retraite anticipée. Actuellement le plan ne prévoit pas une réduction actuarielle en cas de retraite anticipée. Il n'y a pas de réduction de rente entre 60 et 62 ans, puis un 5% de son montant pour chaque année d'anticipation. La CAP envisage d'appliquer un taux uniforme de 5% par année d'anticipation dès 62 ans, accompagnés de mesures transitoires, afin d'en réduire le coût pour la CAP. Syndicalement, nous pensons que c'est dans le cadre des négociations avec les employeurs que nous devons gagner des plans d'encouragement à la retraite anticipée (PLEND), qui permettent aux employé-e-s d'envisager une retraite anticipée financièrement acceptable et de créer des emplois pour les jeunes. D'autre part, des aides spécifiques à la retraite anticipée devraient être introduites pour les employé-e-s exerçant des fonctions pénibles.

Mesures compensatoires

En compensation de ces mesures en défaveur des employé-e-s, le comité de gestion envisage deux mesures positives. L'introduction d'un capital décès pour un-e assuré-e qui décède sans avoir droit susceptible de bénéficier d'une prestation. Actuellement la Caisse conserve l'intégralité du montant qui aurait donné droit à des prestations. Cette situation préteint le concubin-e-s ou enfants qui, faute de remplir les conditions définies pour toucher une prestation, n'auront droit à rien. La deuxième mesure envisagée permettrait d'introduire une retraite anticipée partielle à des taux préalablement fixés.

Les mois à venir seront décisifs pour l'avenir des retraites des assuré-e-s de la CAP et les délégué-e-s élus du personnel devront faire entendre leur voix au sein du comité de gestion pour défendre les intérêts du personnel.

La fin du personnel stop en Ville de Genève et de l'hémorragie des effectifs envisagée aux SIG contribuerait également au maintien de l'équilibre financier de la CAP. Par ailleurs, afin de contrebalancer ces mesures de rééquilibrage, il conviendrait d'intégrer certaines indemnités qui ne sont pour l'instant pas soumis à la cotisation de la CAP.

Valérie Buchs

Éducation spécialisée

La négociation pour le renouvellement de la convention collective de l'AGOER (association qui regroupe les institutions d'éducation spécialisée pour jeunes et des institutions pour personnes handicapées jeunes et adultes) a démarré.

Les syndicats ont demandé quelques précisions et compléments à la convention collective de travail (CCT) : directives sur les absences à clarifier, introduction d'un chapitre concernant les conditions de travail octroyées aux apprentis, clarification des éléments de reconnaissances de diplômes... Dans l'ensemble, la CCT convient au personnel, mais on peut encore nettement l'améliorer. Ces éléments actuellement discutés et négociés avec les représentants des employeurs vont être soumis au personnel lors d'une assemblée du personnel.

La menace que les employeurs ne signent pas de CCT si l'ensemble des mécanismes salariaux ne sont pas financés entièrement par les subventions demeure. Les salaires de cette convention sont, comme pour tous les organismes subventionnés, ceux en vigueur à l'Etat de Genève. La masse salariale augmente en fonction des indexations, annuités, etc.

Les employeurs doivent signer avec les départements de tutelle, soit le DSE et le DIP, des contrats de prestations qui accordent des enveloppes budgétaires pour plusieurs années et ne mentionnent généralement pas l'ajustement pour l'adaptation entière des mécanismes salariaux, ni l'effectif en personnel.

Pour adapter les salaires selon la CCT, le risque est donc grand de réduire les postes, voire d'engager du personnel dans d'autres fonctions (en particulier des assistant-e-s socio-éducatif, ASE, au lieu d'éducateurs-trices spécialisés dans les institutions pour handicapés).

Mais cela n'est souvent pas possible pour des raisons de critères et d'exigences d'encadrement (exigences de niveau de formation décidées par les

instances fédérales de justice notamment qui définissent un encadrement socio éducatif avec du personnel essentiellement formé de niveau tertiaire HES ou ES).

Ne pas signer une CCT pour la raison de ne pas pouvoir honorer les mécanismes salariaux serait inadmissible

Cela laisserait la porte ouverte à des formes de sous-enchère salariale, de difficultés de mobilité professionnelle, des inéquités etc.

Demie bonne nouvelle cependant : le Conseil d'Etat a adopté début avril un arrêté qui octroie l'ajustement des subventions pour répondre aux besoins des mécanismes salariaux, mais que partiellement et au prorata de sa part de subvention. Ceci devrait permettre de discuter de la CCT plus sereinement.

Le plan d'économies forcées qui fait partie des mesures du Conseil d'Etat (réduction des effectifs en personnel, économies sur des éléments organisationnels...) a atteint ses limites. Une CCT dans le secteur de l'éducation spécialisée est importante. Elle ne fixe pas seulement les salaires, elle établit aussi des conditions de travail et instaure une relation de partenariat, de discussion, c'est un moyen de prévention des difficultés et légal contre des abus.

Au bout d'un certain "effort" consenti les prestations sont atteintes, le travail change, la politique et les objectifs de prise en charge de jeunes ou de personnes handicapées aussi, mais sans débat démocratique, par la seule doctrine de l'économie.

Françoise Weber

Agrandissement de l'EPI

Nouvelle institution pour handicapé-e-s



La FHP, Fondation pour le handicap psychique, institution qui regroupe près de 60 postes de travail, va être transférée aux EPI (Etablissements pour l'intégration) nouvellement créés par la fusion des Etablissements publics sociaux-éducatifs (ESPE) et du Centre d'intégration professionnelle (CIP).

Au premier septembre prochain la FHP sera transférée aux EPI.

Mais le personnel FHP sera toujours sous la CCT FHP, et ceci jusqu'au 31 décembre 2008 date de l'échéance de la CCT. Pour ce qui concerne les

conditions de travail, la CCT FHP applique entièrement les mécanismes salariaux de l'Etat.

Des spécificités relatives à des congés de récupération, des droits de formation seront négociées. Tout le personnel sera soumis à la caisse de pension publique CEH.

Des informations régulières seront données au personnel par les directions. Le syndicat doit toutefois s'imposer pour discuter et négocier certains éléments de transfert.

Le personnel de la FHP a accepté ce transfert, d'autant que la convention de transfert entre les institutions précise que les EPI respecteront la spécificité des prestations liées à l'approche du handicap.

Aucune suppression de poste n'aura lieu et il est prévu de développer des structures nouvelles.

D'ici la date du transfert, les syndicats veillent à ce que certains droits spécifiques liés à l'organisation du travail de la FHP soient préservés.

FW

Programme de formation 2008

Le programme de formation 2008 du SIT s'articule autour de deux enjeux majeurs:

Libre circulation: en 2009, la Suisse votera sur la confirmation des accords bilatéraux avec l'Union européenne et l'extension de ces accords à la Bulgarie et la Roumanie. C'est donc le moment de faire le point sur les effets de la libre circulation, sur l'utilisation des nouveaux droits des salarié-e-s obtenus par le biais des mesures d'accompagnements, sur les craintes des salarié-e-s et les pressions qu'ils-elles vivent sur leurs lieux de travail ainsi que sur les stratégies syndicales à mettre en place pour défendre les droits de toutes et tous.

USS: depuis juin 2006, le SIT a le statut d'observateur auprès de l'Union syndicale suisse (USS). Le congrès extraordinaire du SIT du 29 novembre 2008 devra se déterminer sur nos futures alliances. Le SIT organise donc plusieurs apéros-débat permettant de s'informer sur l'histoire syndicale suisse et le paysage syndical actuel ainsi que de confronter nos points de vue sur l'USS et de discuter des différents scénarios d'alliance possibles.

Vous trouvez dans ce programme également des formations liées à des enjeux sectoriels ou des actualités syndicales du moment.

Les formations sont ouvertes à chaque membre du SIT. Elles sont gratuites. Bienvenue à toutes et tous!

apéros-débat (18.00 à 20.00)

- 29 mai** confrontation de points de vue sur l'USS: avec Andreas Rieger, coprésident Unia
- 19 juin** SIT et USS - quelles perspectives?: avec Paul Rechsteiner, président USS, et Rolf Zimmermann, premier secrétaire USS

conseils interprofessionnels (20.00 à 22.00)

25 septembre USS

formations interprofs pour militant-e-s

(en général à 18.00)

- 24 mai** journée de rencontres transfrontalières sur la libre circulation (SIT-CEST)
- 9 octobre** militer sur son lieu de travail et s'engager au SIT

Formations de secteurs pour militant-e-s

Public - santé - social

- 6 mai** être délégué-e syndical-e et du personnel
- 5 juin** être délégué-e syndical-e et du personnel
- 19 sept.** être délégué-e syndical-e et du personnel

Terre - industrie - services

- 27 avril** parcs et jardins
- 8 mai** mécatronique
- 29 mai** concierges
- 5 juin** garages

Accueils des nouveaux membres du SIT

- mardis à 15.00 ou à 18.00 (à choix)
- 17 juin**
- 16 septembre**
- 18 novembre**

Les jeudis de la FAAG

page 7
avril 2008



Solitude, isolement et Solidarité

La Fondation pour la formation des aînés et des aînées de Genève organise une session sur Solitude, isolement et Solidarité Première séance le

Jeudi 24 avril 2008 de 14h30 à 17h00

à l'UOG (3, Place des Grottes - 1201 Genève)

avec **Charles-Henri Rapin, professeur gériatre**
et **Hans Peter Graf, politologue**

Lors de cette première séance, il s'agit de prendre connaissance des déterminants et des définitions de l'isolement social et de la solitude ainsi que de l'importance de renouveler son réseau social.

Les séances ultérieures du 22 mai 2008: " Isolement social " et du 26 juin 2008: " Solidarité et voisinage, échanges réciproques de services, réseau mutuel d'échange de compétences " nous permettront de trouver des " remèdes, trucs et pistes " pour y parvenir.

La session comprend:

- une introduction par les conférenciers de 14h30 à 15h30,
- des ateliers de discussion de 15h30 à 16h30, animés par les intervenants,
- la mise en commun des conclusions des ateliers jusqu'à 17h00.

La taxe d'inscription de chaque session est de 10.-Fr

Secrétariat FAAG:

Eléonore Zwick-Merchan - Case postale 76 - 1217 Meyrin 1 - Tél. 079.344.16.86 - e-mail: zwick-merchan@bluewin.ch

Révision de la loi sur l'assurance chômage

Pas comme ça!

Les syndicats ont été consultés par la Confédération au sujet de la révision de la loi sur l'assurance chômage et insolvabilité. La position des syndicats genevois est sans équivoque. Le SIT et la CGAS ont envoyé une prise de position presque similaire.

Le SIT constate avec regret que la révision proposée n'envisage pas d'adapter les buts de l'assurance afin de prendre en compte l'évolution de l'emploi: il aurait souhaité voir introduite la faculté pour les personnes au chômage d'obtenir tous les soutiens nécessaires pour leur permettre de changer d'orientation professionnelle, pour acquérir des savoir-faire différents de ceux de leur profession précédente - celle qui ne leur convient plus ou dont les employeurs ont renoncé à l'usage.

Le SIT affirme tout d'abord son opposition de principe à toute baisse des prestations envers les chômeurs et les chômeuses. S'il est possible que certains abus existent dans le domaine de l'assurance chômage, ce n'est pas en réduisant les prestations qu'on les combattra: les abus sont en effet à une écrasante majorité le fait des employeurs qui licencient.

Le but déguisé de ces baisses est la diminution artificielle du taux de chômage officiel par l'exclusion de ce droit de toujours davantage de personnes. Une révision de la loi sur le chômage digne de ce nom devrait au contraire s'efforcer de trouver des solutions pour la seule vraie diminution du taux de chômage possible: la création d'emplois et la protection contre les licenciements.

Le SIT s'oppose absolument, en particulier, à la réduction de la durée d'indemnisation par le biais de l'introduction de paliers en fonction de la durée de cotisation et à la réduction des prestations en cas de gain intermédiaire.

Si le SIT n'est pas opposé par principe à l'équilibre financier de cette assurance, il tient cependant à souligner un point important qui n'est jamais suffisamment relevé: les dépenses faites au titre de l'assurance chômage ne sont pas faites à perte, mais constituent un élément important de stabilité économique, de relance par la demande; outre sa fonction anticyclique, la LACI assure un rôle de redistribution. C'est à l'absence alors d'assurance

chômage que l'on peut attribuer la gravité de plusieurs crises économiques, comme celles des années 1920 et 1930, ou en partie celle de 1974. Dans ces circonstances, faire des économies, comme le propose la révision, constitue donc un réel danger.

C'est pour cette raison que le SIT préconise, pour arriver à un équilibre financier, de ne toucher en aucun cas aux prestations, mais au contraire d'augmenter les recettes, dans une proportion plus importante que ce qui est projeté. En particulier, le SIT demande un déplaçonnement complet des cotisations, à l'instar des cotisations à l'AVS. Une assurance sociale comme le chômage doit être basée sur la solidarité et ne pas être un fardeau proportionnellement plus lourd pour les bas salaires que pour les salaires élevés. Sur cette base, il faudra recalculer s'il est nécessaire de faire passer les cotisations de 2 à 2,2%, mais il faut en tout cas s'opposer à des cotisations provisoires passant de 2 à 2,5% qui pénaliseraient principalement les plus faibles salaires et les petites entreprises qui fournissent des emplois.

Le SIT soutient l'introduction d'une cotisation de solidarité de 1%, sur les salaires dépassant 126'000.- par an, mais en exigeant que cette cotisation de solidarité soit déplaçonnée. Il n'y a aucune raison de protéger les hauts salaires qui dépassent 315'000.- par an. D'autre part, il ne faut pas qu'elle soit limitée dans le temps, car elle pourrait servir à l'avenir à améliorer certaines prestations.

Le SIT soulève encore d'autres questions:

- La nouvelle loi sur les allocations perte de gain - entrée en vigueur le 1er juillet 2005 - permet aux mères de toucher une indemnité pendant les 14 semaines qui suivent l'accouchement. Mais les offices de placement obligent pourtant celles qui sont sans emploi d'effectuer des recherches d'emploi avant la fin du congé maternité, sous peine de sanction. Une modification doit

être apportée à l'actuelle LACI pour n'exiger des recherches d'emploi qu'au terme du congé maternité de 14 semaines.

- L'actuelle période de "répit" de six mois avant la retraite pour les travailleurs-euses sans emploi de fournir des preuves de recherche doit être portée à l'âge de 60 ans, tant il est vrai que l'évolution du marché du travail a rendu ce type de recherches le plus souvent inutiles, voire même contreproductives.

- La révision de la loi veut imputer les vacances et les heures supplémentaires payées sur le droit au chômage. Cela va à l'encontre d'un principe que les syndicats ont toujours défendu (et qu'il a fallu bien longtemps pour faire entrer dans la jurisprudence): on ne peut pas obliger une personne licenciée à prendre ses vacances et récupérer ses heures supplémentaires pendant son délai de congé puisque justement la LACI l'oblige à chercher du travail dès le jour où elle se voit licenciée.

- Le SIT s'oppose évidemment à ce que ne soient pas comptées dans les cotisations les périodes faites en "mesure du marché du travail". Cette disposition constituerait un transfert pur et simple des charges vers les cantons et empêcherait la réinsertion sur le marché du travail en excluant durablement les chômeuses et chômeurs, en commençant par les plus défavorisés-e-s.

Enfin, le SIT estime qu'une véritable loi sur le chômage doit comporter un volet conséquent de réinsertion. Même si les mesures du marché du travail ne sont pas la panacée et ont montré certaines difficultés de fonctionnement, faire des économies dans ce domaine lui semble contraire au bon sens, qui exigerait plutôt des investissements massifs pour 1) accroître les connaissances de la population concernée, 2) renforcer ses compétences et 3) affûter ses responsabilités. De l'avis du SIT et même si cela semble paradoxal, plus le taux de chômage baissera, plus il y aura obligation pour les pouvoirs publics de se préoccuper de façon différenciée et soutenue des personnes qui "restent sur le carreau".

Une copie à revoir, donc.

Le SIT sans fumée



La maison du SIT est sans fumée. Les personnes fumeuses qui viennent aux permanences ou aux réunions sont priées de fumer à l'extérieur des locaux.

Impressum

Équipe permanente de rédaction et mise en page: Lara Cataldi, Simon Descombes, Sylvain Lehmann, Sacha Pfister, Hervé Pichelin, Georges Tissot.

Collaborateurs-trices réguliers: Martine Bagnoud, Valérie Baileys, Corinne Béguelin, Bourmédienne Benmiloud, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Julien Dubouchet, membres de l'Équipe Chômage, Davide De Filippo, Jean-Luc Ferrière, Giangioorgio Gargantini, Séverin Guelpa, José-Maria Hans, Thierry Horner, Jorge Klappenbach, présidence du SIT, Christina Stoll, Sylvain Tarré, Barbara Urtasun, Françoise Weber.

Impression: CIE
Tirage: 12'500 exemplaires
Parait 9 fois par an

Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

Le journal du syndicat n'est pas l'affaire des seul-e-s secrétaires syndicaux-ales. Aussi accepte-t-il volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large, soient conformes aux principes généraux du SIT, ne dépassent pas 3000 signes et ne soient pas anonymes (même si l'auteur-e peut demander que son nom ne soit pas divulgué). En cas de difficulté (article trop long ou hors sujet par exemple), le secrétariat prendra contact avec l'auteur-e. Le délai de réception des articles doit impérativement être respecté (se renseigner auprès du secrétariat).

Heures d'ouverture du SIT

La réception-téléphone est ouverte tous les jours de 9.00 à 12.00 et de 14.00 à 18.00, sauf le vendredi (jusqu'à 17.00). Mais des renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut passer aux permanences, soit:

Bâtiment - nettoyage:

mardi de 15.00 à 18.30,
jeudi de 15.00 à 18.00 et samedi de 9.00 à 11.30

Terre - industrie - transports - sécurité - finances - concierges - régies:

mardi de 14.00 à 18.30 et vendredi de 14.00 à 17.00

Commerce - alimentation - media:

lundi et jeudi de 14.00 à 17.00

Hôtellerie - restauration - économie domestique:

lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14.00 à 17.00

ATTENTION: plus de permanence le jeudi pour l'instant

Santé - social - secteurs public et subventionné:

mardi de 10.30 à 13.30 - mercredi de 14.00 à 18.00

Caisse chômage:

du lundi au vendredi de 8.30 à 11.30

Travailleuses et travailleurs sans statut légal (sans-papiers):

lundi et jeudi de 14.00 à 17.00

Services des impôts:

Déclaration 2007 (permis C et suisses)

Sur rendez-vous et permanence le samedi matin du 9 février jusqu'au 5 avril de 8h 30 à 12h

Impôts à la source (permis B et autres)

Permanence le lundi, mercredi, vendredi de 14 à 17 h (de 17 h à 18 h sur rendez-vous) et le samedi matin jusqu'au 5 avril de 8h 30 à 12h

Non à des naturalisations soumises à l'arbitraire!

Malgré l'éjection du milliardaire populiste zurichois de l'exécutif fédéral, la capacité de nuisance de l'UDC reste intacte. Ce parti de la droite extrême poursuit ses détestables attaques anti-immigrés, accusés de tous les maux et suspectés d'abuser de l'hospitalité helvétique. Cette fois, il veut mettre un frein aux naturalisations: le 1er juin, le peuple suisse devra se prononcer sur l'initiative "pour des naturalisations démocratiques".

L'ombre d'Emmen

Les citoyen-ne-s de la commune lucernoise d'Emmen, invités par l'Exécutif à se prononcer sur la demande de naturalisation d'une vingtaine de candidats, avaient refusé, en 2000, l'octroi du passeport suisse à tous les ressortissants d'ex-Yougoslavie ou de confession musulmane. Jugé à juste titre discriminatoire et non respectueux de la Constitution fédérale et du droit international, le vote d'Emmen fut contesté auprès du Tribunal fédéral (TF). Dans un premier arrêt, le TF annula la décision communale "pour cause de discrimination" puis, dans un deuxième, déclara "le principe

de naturalisation par les urnes contraire à la Constitution".

Contestant le bien-fondé des jugements du TF, l'UDC lançait en 2003 sa nouvelle et XIème initiative xénophobe intitulée "pour des naturalisations démocratiques", qui vise à modifier la Constitution fédérale comme suit: "Le corps électoral de chaque commune arrête dans le règlement communal l'organe qui accorde le droit de cité communal. Les décisions de cet organe sur l'octroi du droit de cité communal sont définitives".

L'UDC entend ainsi: a) que les communes soient investies de la compétence définitive en matière de naturalisation et que le "peuple souverain" désigne lui-même l'organe (soit l'exécutif, une commission élue ou les citoyen-ne-s), chargé d'attribuer ou de refuser la nationalité suisse; b) que la décision prise soit définitive, excluant tout recours; c) que les "naturalisations en masse par la grâce de quelques fonctionnaires" soient ainsi exclues et, enfin qu'il soit ainsi mis fin "au bradage de la citoyenneté suisse".

Après un tortueux débat aux

Chambres fédérales en septembre 2007, la majorité du parlement a rejeté cette initiative et recommande son rejet par le peuple; un contre-projet est en voie d'adoption... mais ne sera pas soumis au vote du 1er juin.

Xénophobie, discrimination...

De nombreuses voix se sont déjà élevées contre une initiative qui se réfère pourtant à des valeurs positives telles que "démocratie et peuple souverain" (cité à tort et à travers) mais qui, en réalité, revêt des intentions discriminatoires et xénophobes évidentes. Au bout du compte, il s'agit, en appelant à la rescousse le peuple suisse, de diminuer le nombre annuel des naturalisations en ciblant les ressortissants des pays non membres de l'Union Européenne. On imagine aisément les dérives qui peuvent découler de ce pouvoir suprême donné au peuple: "parce que mon voisin ne parle pas ma langue ou qu'il est de confession musulmane ou qu'il a la peau bronzée ou qu'il a une "gueule qui ne me revient pas"... j'ai le pouvoir de décider qu'il ne mérite pas d'être Suisse!".

Se prévaloir du fait que le

peuple souverain a toujours raison, c'est faire croire, à tort bien sûr, que le peuple est au-dessus des lois ou, du moins, qu'il peut se permettre d'écarter l'Etat de droit, ses institutions et ses représentants au niveau politique et judiciaire. Or, dans un Etat de droit, le pouvoir du peuple n'est heureusement pas absolu. La procédure de naturalisation requiert un certain nombre de principes et se doit de respecter les droits fondamentaux: le refus doit être motivé et donner droit à un recours, la sphère privée des candidats doit être respectée, la procédure doit être conforme au droit européen et international... ce que ne permet pas le "vote populaire".

... et manipulation

L'UDC, sait, comme le démontre le cas d'Emmen, que le fait d'impliquer le peuple dans les décisions de naturalisation va contribuer à en freiner le nombre. Même si le ou la candidat-e remplit toutes les conditions lui donnant le droit à la nationalité suisse, le citoyen lambda peut très bien prononcer son veto de manière totalement arbitraire. Comme lors des votations précédentes

sur les thèmes de l'asile et de l'immigration, l'UDC mène une campagne éhontée dans laquelle ressort l'idée centrale d'un passeport suisse bradé qui s'obtient comme "un petit pain"! Les étrangers seraient trop nombreux à acquérir la nationalité suisse et le parti xénophobe tente de le prouver en manipulant des statistiques. Il veut faire croire que notre pays est parmi les plus généreux dans ce domaine, alors que c'est tout le contraire! Car 12 ans de séjour continu en Suisse sont exigés et la procédure, comme chacun le sait, est méticuleuse et tatillonne! Bref! Il est urgent et impératif de se mobiliser contre cette initiative, car même si l'UDC semble être isolée sur la scène suisse en vue du vote du 1er juin, les autres partis semblent dédaigner, voire sous-estimer les enjeux de ce rendez-vous.

Daniel Dind

À Genève, la campagne contre l'initiative est menée unitairement par la Coordination contre l'exclusion et la xénophobie, dont le SIT est un membre actif.

Observatoire du droit d'asile et des étrangers

Une Suisse inhumaine

La constitution d'un réseau d'observation critique sur l'application des nouvelles lois sur l'asile et les étrangers avance à grands pas. L'Observatoire genevois du droit d'asile et des étrangers a servi de projet pilote pour la mise sur pied d'une structure nationale et de structures cantonales. En février 2008, une étape importante a été franchie pour l'Observatoire suisse qui a adopté ses statuts et élu son comité. Cette structure vise à coordonner et à donner un écho national aux observatoires régionaux.

Cette dynamique est plus que jamais nécessaire pour faire face à la désinformation des milieux xénophobes sur la politique migratoire de la Suisse. L'extrait d'une des dernières fiches descriptives publiée par l'Observatoire genevois reproduite ci-dessous démontre, par les faits, que la règle de non entrée en matière sur une demande d'asile lorsque le candidat

ne peut présenter des papiers d'identité valables peut conduire la Suisse à refuser l'asile à des personnes ayant subi des traitements cruels et inhumains pendant des années.

Fiche descriptive 26

8 ans de traitements inhumains

Alors que "Sarah" (nom fictif) a 10 ans, ses parents sont tués pour des motifs ethniques au cours d'une attaque des rebelles de Charles Taylor. Sarah est capturée et contrainte, dès l'âge de 13 ans, à servir d'esclave sexuelle. Elle est constamment battue, humiliée et violée. Tombée enceinte, on la force à avorter de façon "artisanale". Après 8 années de traitements inhumains, elle parvient à s'enfuir et trouve de l'aide pour quitter le pays. En Suisse, où elle demande l'asile en 1998,

elle donne des explications détaillées lors des auditions et fournit par la suite des certificats médicaux établis par les HUG qui corroborent ses dires et attestent des traumatismes subis, tant sur le plan psychologique que gynécologique.

Non entrée en matière

Le 11 septembre 2000, l'ODM (Office des migrations) décide de ne pas entrer en matière sur la demande d'asile de Sarah, parce qu'elle n'a pas fourni de papiers d'identité valables. Il déclare que Sarah ne provient pas du Libéria, et que les événements prétendument vécus sont dépourvus de tout fondement. L'ODM prononce également le renvoi de Sarah, puisque, affirme-t-il, les problèmes de santé invoqués peuvent être traités dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest. Sarah, aidée par une mandataire, interjette un recours contre cette décision. L'instance de recours, qui considère le recours de Sarah comme étant dénué de chance de succès, lui demande de payer une avance de frais. Comme Sarah ne peut pas la payer, l'instance déclare le recours irrecevable.

Le 10 avril 2001, Sarah demande le réexamen de son cas, en avançant comme argument la détérioration de son état de santé mentale, attestée par le rapport d'un psychologue. L'ODM rejette cette demande et refuse d'admettre que l'état de santé de Sarah constitue un obstacle à son renvoi. Le 30 mai 2001, une deuxième demande de réexamen est adressée à l'ODM, avec de nouveaux certificats médicaux à l'appui. Ces documents posent le diagnostic d'"épisode dépressif sévère et d'état de stress post-traumatique" avec "des risques de décompensation majeure, voire suicidaire". Le réexamen s'impose aussi dès lors que des démarches ont été entreprises pour obtenir un laissez-passer en vue d'exécuter

o.d.a.e
observatoire du droit
d'asile et des étrangers

ter le renvoi auprès de l'ambassade du Libéria... alors que l'ODM avait motivé sa décision de NEM par le fait qu'il ne croyait pas que Sarah était libérienne. L'ODM rejette néanmoins cette demande. Sarah dépose un recours, mais se heurte encore une fois à l'exigence d'une avance de frais qui, non payée, permet à l'instance de recours de déclarer à nouveau sa requête irrecevable.

10 ans de procédure pour faire admettre l'évidence

Le 22 septembre 2004, Sarah "adresse une troisième demande de réexamen. Elle a réussi à se procurer un certificat de naissance qui atteste de sa nationalité libérienne. 18 mois plus tard, l'ODM lui annonce qu'il annule sa décision de non-entrée en matière, lui refuse l'asile - puisque la situation au Libéria est stabilisée - et lui octroie l'admission provisoire en Suisse. Sarah dépose un recours, en persistant à demander l'asile. L'extrême gravité du traumatisme qu'elle a vécu représente en effet, du point de vue juridique, des "raisons impérieuses", prévue par le droit d'asile pour faire abstraction du changement de circonstances survenu dans le pays d'origine. Le 29 janvier 2008, le Tribunal administratif fédéral tranche en sa faveur et lui octroie l'asile. L'instance judiciaire reconnaît en effet que même si le besoin de protection n'est plus actuel, les préjudices subis, d'une intensité et d'une cruauté extrême, font qu'on ne saurait attendre de Sarah "qu'elle retrouve les ressources nécessaires pour se reconditionner psychologiquement et envisager sérieusement un retour dans son pays". Sarah obtient finalement l'asile, presque 10 ans après son arrivée en Suisse.

(Source: <http://www.stonexclusion.ch/observatoire/>)

Simon Descombes

Jeunes sans-papiers : Interdits de futur?

Journée de solidarité avec les personnes sans statut légal

Organisation :
Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève
Avec le parrainage de La Mairie de Genève

27 avril 2008
de 11h00 à 17h00
Salle du Môle aux Pâquis
21, rue du Môle
1201 Genève

Programme de la journée :

- 11h00** Accueil : Ueli Leuenberger, Conseiller national, président du Collectif de soutien aux sans-papiers
- 12h00** Saynètes théâtrales jouées par des personnes sans statut légal
- 12h30** Repas (offert, boissons payantes)
- 14h00** Table ronde avec:
Patrice Mugny, Maire de Genève;
Pierre-Alain Niklaus, Ankaufstelle für sans-papiers Basel;
Christiane Perregaux, Centre de contact Suisses-Immigrés;
Des représentants et représentants des autorités cantonales, des syndicats d'employeurs et des syndicats d'employés
- Animation : Anne Frédérique Widmann, journaliste.
- 16h00** Spectacle de clôture : groupes de musique et de danse
- 17h00** Clôture

www.sans-papiers.ch

Intégration des étrangers-ères: quels enjeux syndicaux ?

Les nouvelles lois fédérales sur l'asile et les étrangers-ères sont entrées en vigueur depuis quelques mois. La question de la libre circulation revient à l'ordre du jour. Les initiatives nau-séabondes sur la naturalisation, les mariages dits "fictifs" ou le renvoi des étrangers "criminels" fleurissent.

Cette toile de fond nous incite à reprendre la problématique de l'intégration des étrangers-ères en termes politiques et syndicaux. Le SIT investit régulièrement ses forces dans la question essentielle du rapport à l'Autre, l'Immigré-e, l'Etranger-ère, et dans le combat contre les mécanismes d'exclusion. La problématique de l'intégration peut et doit se traduire en perspectives et en pistes de revendications concrètes pour tous-tes, Suisses ou étrangers-ères. Le SIT vous invite à un

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL
Mardi 20 mai 2008
20h grande salle du SIT

Pour ancrer la réflexion et les débats dans la réalité, Ismail Türker présentera les grandes lignes de son rapport de 2007 sur l'intégration des étrangers-ères à Genève, sur mandat du Conseil d'Etat. La présentation sera suivie d'un débat sur les enjeux et les pistes syndicales favorisant l'intégration. Le rapport se trouve sous: <http://www.geneve.ch/integration/doc/publications/inventaire-integration-ge-voil1.pdf>